
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 AOUT 1901.

Rapport des Commissions réunies de l'Agriculture et des Finances et des Travaux publics, chargées d'examiner le Projet de Loi portant dérogation à la loi du 23 août 1899, autorisant le Gouvernement à unifier les concessions de tramways existant dans l'agglomération bruxelloise.

(Voir les nos 51 et 262, session de 1900-1901, de la Chambre des Représentants ; 100, même session, du Sénat.)

Présents : MM. FIÉVÉ, ff. de Président, DE SÉJOURNET, MESENS, NAVEAU, DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, FLÉCHET et VERCRUYSSÉ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis est dû à l'initiative parlementaire et il a été déposé à la Chambre des Représentants à la suite d'une réclamation de la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

L'Administration de cette commune se plaint de ce que l'enquête exigée par la loi du 9 juillet 1875 n'a pas été faite lors de l'autorisation donnée à la Société des Tramways Bruxellois de modifier le tracé de la ligne de la place de Louvain au parc du Cinquantenaire en passant par la rue Scailquin et la chaussée de Louvain, qu'ainsi elle n'a pas été appelée à donner son avis et que les riverains n'ont pas été consultés ; elle demande cette enquête, qui prouvera, d'après elle, les graves dangers qui sont à appréhender de l'exécution de ce projet.

Le Gouvernement non seulement accepte cette Proposition de Loi, mais il profite de l'occasion pour présenter lui-même d'autres modifications au plan de la convention du 26 avril 1899 qu'il traduit en une série d'amendements au Projet de Loi actuel.

Ces amendements visent des points accessoires sans grande importance et règlent des questions de fait résultant de circonstances postérieures à la loi d'unification des tramways de 1899.

(2)

L'honorable M. Bertrand a proposé par amendement une prolongation de lignes, endéans l'année, jusqu'à la gare de Schaerbeek sans augmentation de taxe. M. le Ministre de l'Agriculture s'est déclaré d'accord avec lui, sinon sur les termes, du moins sur l'esprit de l'amendement, qui est conforme à l'état actuel des négociations, et M. Bertrand a retiré sa proposition.

L'ensemble du Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants à l'unanimité des 93 membres présents et votre Commission, Messieurs, vous en propose aussi l'adoption.

Le Rapporteur,
A. VERCRUYSSÉ.

Le ff. de Président,
D. FIÉVÉ-GRENIER.